

Le travail ne suffit pas toujours à préserver de la pauvreté

Frédéric BERGER*

À u niveau européen, un travailleur pauvre est défini - par convention - comme une personne qui exerce une activité professionnelle (à temps plein ou à temps partiel) pendant plus de la moitié de l'année de référence et qui, malgré tout, durant cette même année, vit dans un ménage en situation de *risque de pauvreté monétaire*. Et, par convention toujours, un ménage est dans une telle situation si son niveau de vie est inférieur à 60% de la médiane du niveau de vie du pays où il réside¹. En 2005, exprimé en revenu disponible net pour l'ensemble du ménage, ce seuil est égal à 1424 euros/mois pour une personne seule, 2136 euros/mois pour un couple et 2990 euros/mois pour un couple avec deux enfants.

Le concept de travailleur pauvre est donc un concept hybride, la « pauvreté » d'un travailleur pouvant résulter aussi bien de facteurs liés au revenu de ce travailleur (nombre de mois et d'heures travaillés, qualification, expérience...) que de facteurs liés à son ménage (nombre d'apporteurs de revenus, nombre de personnes à charge...).

9% de travailleurs pauvres

En 2005, alors que le taux de pauvreté (monétaire) de l'ensemble de la population est de 13%, celui des travailleurs atteint 9%. Les travailleurs pauvres disposent en moyenne d'un revenu disponible net équivalent de 1155 euros/mois, soit un peu plus de 80% du seuil de risque de pauvreté monétaire (1424 euros/mois). La moitié d'entre eux disposent d'un revenu disponible net équivalent au-dessus de 1216 euros/mois. Et, en moyenne, les revenus du travail représentent 74% de leurs revenus disponibles nets et les prestations familiales 19% ; les 7% restants proviennent d'autres prestations sociales et de transferts privés.

Les ouvriers particulièrement exposés

Le taux de travailleurs pauvres est particulièrement élevé chez les ouvriers puisque 22% d'entre eux connaissent cette situation, contre 3% des employés privés, 12% des travailleurs indépendants et moins de 1% chez les fonctionnaires, nationaux et internationaux. Présentés différemment, comme 33% des travailleurs sont des ouvriers, ces chiffres signifient que pas moins de 80% des travailleurs pauvres sont des ouvriers. Ceci est dû avant tout à la hiérarchie des rémunérations du travail entre ces différents groupes, celles-ci composant la plus grande part du revenu disponible des ménages dans lequel il y a un travailleur (ou plus).

Comme ce sont les revenus perçus durant une année civile qui sont pris en compte pour déterminer si un travailleur est pauvre ou non, les personnes qui ont travaillé 12 mois à temps plein sont plus épargnées que celles ayant travaillé moins de 12 mois ou 12 mois à temps partiel (respectivement 8%, 25% et 13% de travailleurs pauvres). Si travailler 12 mois à temps plein préserve plus de la pauvreté que les deux autres situations, il faut tout de même relever que 70% des travailleurs pauvres ont travaillé 12 mois à temps plein au cours de l'année.

Les travailleurs ayant un contrat limité dans le temps sont plus exposés à la pauvreté que ceux ayant un contrat à durée indéterminée : 20% contre 8%. Mais, 82% des travailleurs pauvres ont un contrat à durée indéterminée.

La prise en compte de la situation familiale et des revenus autres que ceux perçus par le travail

Deux travailleurs disposant de la même rémunération ne connaissent pas nécessairement le même risque de pauvreté. Le concept de travailleurs pauvres se distingue donc de celui de bas salaire. Ainsi, par exemple, un travailleur à bas salaire peut échapper au risque de pauvreté si son conjoint bénéficie d'un revenu suffisamment élevé, alors qu'un salarié percevant un salaire moyen peut être confronté à la pauvreté si le conjoint ne dispose pas ou peu de revenus personnels.

Pour un travailleur vivant seul, cette question ne se pose évidemment pas dans les mêmes termes puisque seules sa rémunération et ses éventuelles autres sources de revenus (positifs ou négatifs) entrent en ligne de compte. Ces travailleurs sont 12% à être exposés au risque de pauvreté et représentent 17% des travailleurs pauvres. Ce sont surtout des salariés payés autour du salaire social minimum qui ont travaillé pendant 12 mois à temps plein en contrat à durée indéterminée, même si le risque est plus important pour ceux ayant travaillé moins de 12 mois et/ou à temps partiel et/ou en contrat à durée déterminée. Mais ces derniers sont, en termes d'effectifs, moins nombreux.

La situation des travailleurs appartenant aux autres configurations familiales dépend surtout de l'activité du conjoint (sauf bien sûr pour ceux appartenant à une famille monoparentale). Lorsque le conjoint travaille (à temps plein ou à temps partiel mais pendant plus de la moitié de l'année), le risque qu'un travailleur soit exposé à la pauvreté tombe

¹ Le concept de niveau de vie permet de comparer le revenu disponible net de ménages de composition différente. Il est obtenu en divisant le revenu net total disponible du ménage par le nombre d'« adultes équivalents » vivant dans ce ménage - un nombre qui tient compte à la fois du nombre et de l'âge des membres du ménage, et qui cherche à refléter le fait que la vie commune permet de faire des économies d'échelle.

* CEPS/INSTEAD

à 6%. Dans le cas contraire, ce risque atteint 17%. Ce sont surtout les travailleurs qui appartiennent à des familles avec enfants qui sont les plus exposés à ce risque et plus encore ceux qui appartiennent à des familles nombreuses par l'effet conjugué de l'augmentation du nombre de personnes à charge et de la baisse du taux d'emploi des femmes qui accompagne cette augmentation. Ainsi, le taux de pauvreté des travailleurs en couple sans enfants est de 2%, celui des travailleurs en couple avec un enfant atteint 9% et 14% avec deux enfants ; enfin, avec trois enfants, il s'élève à 19%.

91% des travailleuses en couple vivent avec un conjoint qui travaille (surtout à temps plein) alors que seuls 61% des travailleurs vivent avec une conjointe qui travaille (dont 45% à temps partiel). Ceci explique que, en couple, les travailleuses soient moins exposées au risque de pauvreté que les travailleurs (7% contre 10%).

Par contre, les travailleuses à la tête d'une famille monoparentale sont plus fortement exposées au risque de pauvreté. Elles sont 25% dans ce cas alors que 80% d'entre elles travaillent à temps plein pendant 12 mois.

Salaire Social Minimum et travailleurs pauvres

Puisque 70% des travailleurs pauvres ont travaillé 12 mois à temps plein, cela conduit logiquement à mettre en relation le montant du salaire social minimum net de cotisations sociales et d'impôts avec le seuil de risque de pauvreté monétaire. Pour rappel, en 2005, pour une personne seule, le seuil de risque de pauvreté monétaire relative, qui fait référence aux revenus nets perçus durant l'année civile 2004, est de 1424 euros/mois. En 2004, le salaire social minimum brut² était en moyenne de 1412 euros/mois, soit environ 1220 euros nets/mois³. Donc, un salarié payé au salaire social minimum, qui travaille pendant 12 mois, qui ne bénéficie pas d'autres sources de revenus et qui vit seul sera considéré comme en situation de « risque de pauvreté » d'un point de vue monétaire. Pour échapper au risque de pauvreté monétaire, un salarié qui travaille 12 mois à temps plein, qui vit seul, dont le revenu est composé uniquement de son salaire et qui ne doit pas, par exemple, verser une pension alimentaire, doit gagner au minimum 115% du salaire social minimum. Si nous prenons le cas de nos voisins belges et français, chez qui existe un salaire minimum, les salariés vivant seuls, payés au salaire minimum, travaillant pendant 12 mois à temps complet, disposent d'un revenu net supérieur d'environ 30% au seuil de risque de pauvreté monétaire de leur pays respectif et échappent donc à la pauvreté⁴. Les seuils de risque de pauvreté monétaire relative de la Belgique et

de la France représentent⁵ respectivement 58% et 56% de celui du Luxembourg alors que leurs salaires minima nets⁴ représentent 86% et 82% de celui du Luxembourg. Le seuil de risque de pauvreté monétaire luxembourgeois, bien plus élevé que chez ses voisins, qui, pour rappel, est dérivé de l'ensemble des revenus de l'ensemble de la population, résulte du fait que, en moyenne, les salaires y sont plus élevés, le chômage plus bas et le système socio-fiscal plus généreux. C'est donc à la fois à la question de l'emploi et à celle de la redistribution que renvoie le concept de travailleurs pauvres.

Compte tenu du profil des travailleurs pauvres au Luxembourg, surtout des travailleurs à temps complet, deux options peuvent s'offrir pour tenter de diminuer le taux de travailleurs pauvres. Soit en agissant directement sur les bas salaires avec un risque évident d'augmenter le coût du travail et de ne pas cibler uniquement les travailleurs pauvres, soit en agissant en aval sur les instruments socio-fiscaux afin de mieux cibler les travailleurs pauvres en tenant compte à la fois des revenus individuels issus du travail et de ceux de l'ensemble du ménage.

Taux de travailleurs pauvres selon le type de ménage auquel ils appartiennent

	%
Personnes seules	12
Couples sans enfants	2
Autres ménages sans enfants	3
Familles monoparentales	25
Couples avec un enfant	9
Couples avec deux enfants	14
Couples avec trois enfants ou plus	19
Autres ménages avec enfants	13
Ensemble	9

Champ : ensemble des travailleurs ayant déclaré travailler au moins 7 mois durant l'année

Sources : PSELL-3/2005, CEPS/INSTEAD, STATEC

² Salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés.

³ Taux de cotisation pension de 8%, taux de cotisation maladie pour prestations en nature de 2,55%, taux de cotisations maladie pour prestations en espèces de 2,35% et taux de cotisation pour l'assurance dépendance de 1%. Par le jeu des dépenses spéciales, on fait l'hypothèse que ce salarié ne paye pas d'impôts.

⁴ Sources : Eurostat et OCDE pour 2004.

⁵ En standard de pouvoir d'achat.